# **Ordonnance de prévention : Coiffeur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Varier les postures de travail

Protégez-vous des agents chimiques :

* Ne pas utiliser de shampoing pour le lavage des mains.
* Porter des gants (nitrile de préférence) pour la préparation et l'application des produits
* Préférer les manches d'outils sans nickel.
* Utiliser régulièrement des crèmes de protection et de soin des mains
* Utiliser un savon adapté (neutre ou surgras) pour se laver les mains

Pour éviter les accidents :

* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Dégager les issues de secours
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 16/06/2025